

Certificat d'examen de type n° F-05-B-1381 du 5 août 2005

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F014209-D1-1

Instrument de pesage à fonctionnement automatique Doseuse pondérale types OB et PALET Classe : Ref(1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

FABRICANT :

OLIVER ET BATLLE, CTRA. DE MATARO, 39-47, E-08911 BADALONA (ESPAGNE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale types OB et PALET, ci-après dénommé instrument, est destiné au conditionnement de produits liquides en fûts, tonnelets, seaux ...

L'instrument est constitué par les éléments suivants.

- 1/ Un dispositif d'alimentation en produit à 2 débits au moyen d'une canne de remplissage amenant le produit dans l'emballage.
- 2/ Une unité de pesage intégrant un instrument de pesage à fonctionnement non automatique METTLER-TOLEDO type ST3 faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° D94-09-016 pour la classe III délivré par l'Organisme Notifié n° 102 (PTB, notifié par l'Allemagne) et intégrant les éléments suivants :
 - un dispositif récepteur de charge est de type plate-forme sur laquelle est monté un convoyeur (rouleaux, ...) permettant l'amenée des emballages et l'évacuation des doses réalisées. Il repose sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge directement ou par l'intermédiaire de leviers.
 - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte à sortie analogique et sans amortisseur à huile.
Le type de capteurs à jauges de contrainte doit avoir fait l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne. Les caractéristiques du ou des capteur(s) sont compatibles avec celles du dispositif indicateur et avec celles de l'instrument complet.
Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.
 - Un module type POINT réalisant notamment la conversion analogique/numérique et faisant l'objet du certificat d'essais D09-96.16 délivré par le PTB (organisme n°102 notifié par l'Allemagne)
 - Un module terminal type ST3.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

- 3/ Un dispositif de protection entre le convertisseur A/N et le dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par des barrières Zener (option notamment lorsque l'instrument est utilisé en atmosphère explosible).
- 4/ Un dispositif de stockage de données tel que prévu dans le certificat D94-09-016 (option).

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise à zéro initiale ;
- dispositif semi-automatique de mise à zéro (non activable lors d'un cycle automatique) ;
- dispositif automatique de mise à zéro actif lors des cycles de contrôle ;
- dispositif semi-automatique de tare soustractive en début d'une séquence de dosage;
- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension ;
- un dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement) et en outre, un module logiciel type Fill.

Une séquence de dosage comporte :

- 4 cycles de dosage initiaux qui sont des cycles de contrôle destinés à s'assurer que le conditionnement va se dérouler normalement
- des cycles de dosage de production, avec détection de l'arrivée d'un emballage, dosage grand débit puis petit débit et validation de fin du cycle (sauf si une anomalie est détectée)
- des cycles de contrôle (la fréquence et le nombre de cycles consécutifs de contrôle est prédéterminée selon le produit) ; de tels cycles peuvent comprendre un contrôle de la valeur de tare, une attente de stabilité d'équilibre, une correction automatique de pesées légères et une correction automatique de l'erreur de jetée.

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(1) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Portée maximale : $30 \leq \text{Max} \leq 1500 \text{ kg}$
- Portée minimale : $\text{Min} \geq 5 \text{ kg}$ (= dose minimale assignée)
- Nombre maximal d'échelons : $n \leq 3000$
- Tare soustractive maximale : $T = - \text{Max}$
- Températures limites d'utilisation : $- 10 \text{ }^\circ\text{C}, + 40 \text{ }^\circ\text{C}$

SCELLEMENTS :

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

L'identification de la partie du logiciel à caractère légal, affichée lors de la mise sous tension ou d'une re-initialisation est « TL1/V4.5 ».

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est située à proximité du dispositif indicateur ; elle comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- dose maximale

- dose minimale assignée
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro et date du présent certificat d'examen de type
- indication de la classe d'exactitude (X(1))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(1))
- échelon sous la forme $d = \dots$
- portée maximale sous la forme $Max = \dots$
- portée minimale sous la forme $Min = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme $T = - \dots$
- nombre de contrôle pour le scellement logiciel (voir « Identcode » en première page des annexes)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation, l'instrument étant complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La preuve de la compatibilité des modules équipant l'instrument doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans la dernière édition en cours du guide WELMEC 2.

De plus, le demandeur tient le certificat d'essai du type de capteur et le certificat d'approbation CE de type n° D94-09-016 à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

Lorsque le dispositif de protection entre le convertisseur A/N et le dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par des barrières Zener est utilisé, son installation doit être faite avant la vérification. Si ce n'est pas le cas, son installation ultérieure doit être suivie d'une nouvelle vérification.

La classe d'exactitude réelle X(1) doit être confirmée en conformité avec les exigences métrologiques lors de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité au certificat d'examen de type, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon le paragraphe 5.1.2 de la recommandation R 61 de l'OIML avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence F014209-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- 1/ En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ Un instrument peut permettre des dosages consécutifs de plusieurs emballages disposés sur une palette (sans toutefois que l'ensemble une fois conditionné dépasse la portée maximale de l'instrument). Le cycle de dosage s'effectue successivement sur chaque emballage en pesée nette. Lorsque tous les emballages sont dosés, la palette est évacuée du dispositif récepteur de charge.
Dans ce cas, les doses d'essais sont constituées par chaque préemballage confectionné et non pas par la somme des doses de la palette.
- 3/ Un instrument peut se présenter en exécution anti-déflagrante. Le présent certificat ne prend pas en compte la conformité aux prescriptions de protection anti-déflagrante.

ANNEXES :

- Scellement
- Présentation des boîtiers de visualisation et de commande
- Photographies (exemples d'instruments complets)

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement

Scellement logiciel

Le marquage de l'instrument comporte une plaque sur laquelle figure un nombre de contrôle (« Identcode »).

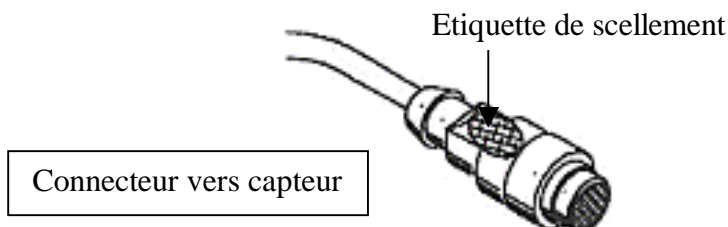
Ce nombre de contrôle doit être identique au nombre de contrôle visualisé sur l'affichage du ST3 après avoir tapé la séquence de touches «< » puis « x » puis «] » donnant accès au menu concernant la configuration du logiciel.

Lorsqu'il n'y a pas concordance entre ces nombres, cette partie du scellement est considérée comme brisée.

Le nombre de contrôle visualisé est généré par le logiciel qui en modifie la valeur dès qu'intervient une modification du réglage statique ou des caractéristiques métrologiques de l'instrument.

Scellement connexion capteur(s)

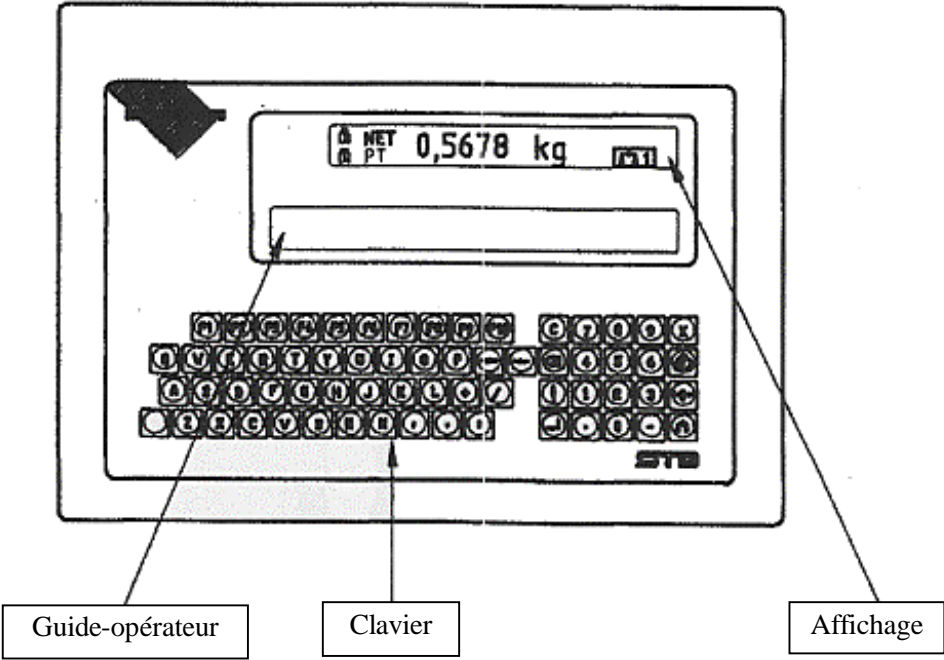
Le connecteur du câble provenant du capteur ou du boîtier de jonction des capteurs est scellé au moyen d'une étiquette de scellement.



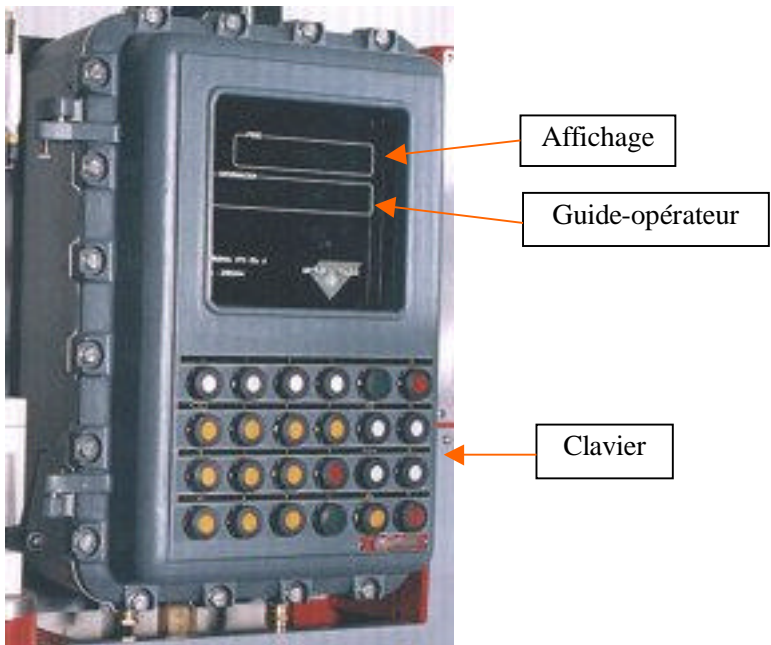
Lorsqu'il existe, le boîtier de jonction des capteurs ne doit pas pouvoir être ouvert. Son ouverture est empêchée au moyen de vis à tête percée, de fil perlé et de plomb de scellement ou par étiquettes de scellement.

Présentation du coffret de visualisation et de commande

Boîtier de l'indicateur type ST3

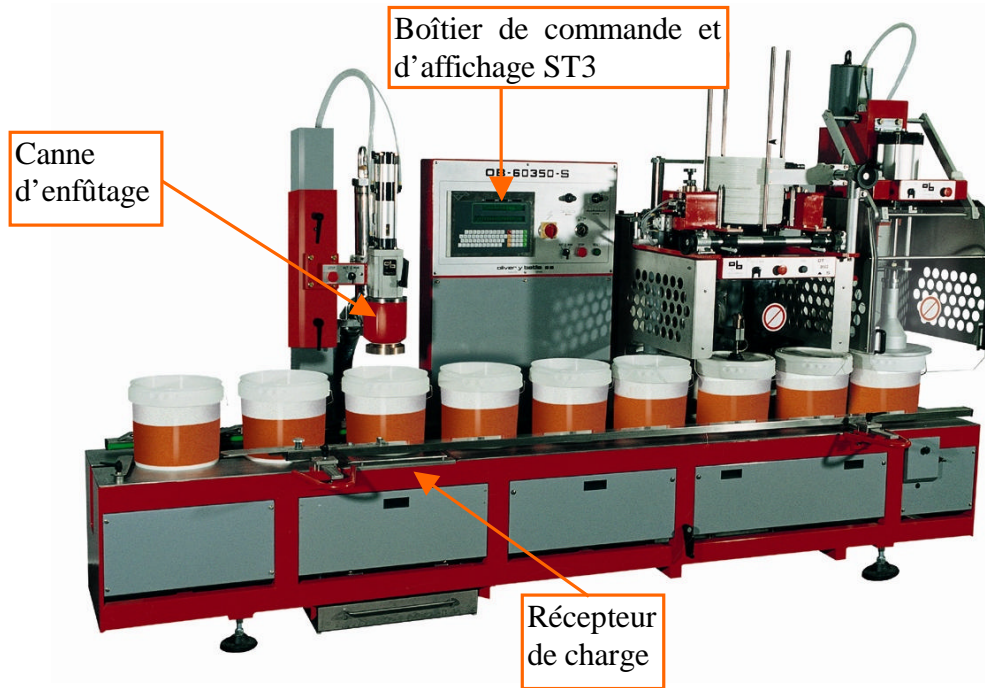


**Boîtier de l'indicateur type ST3
Version pour atmosphères explosibles**

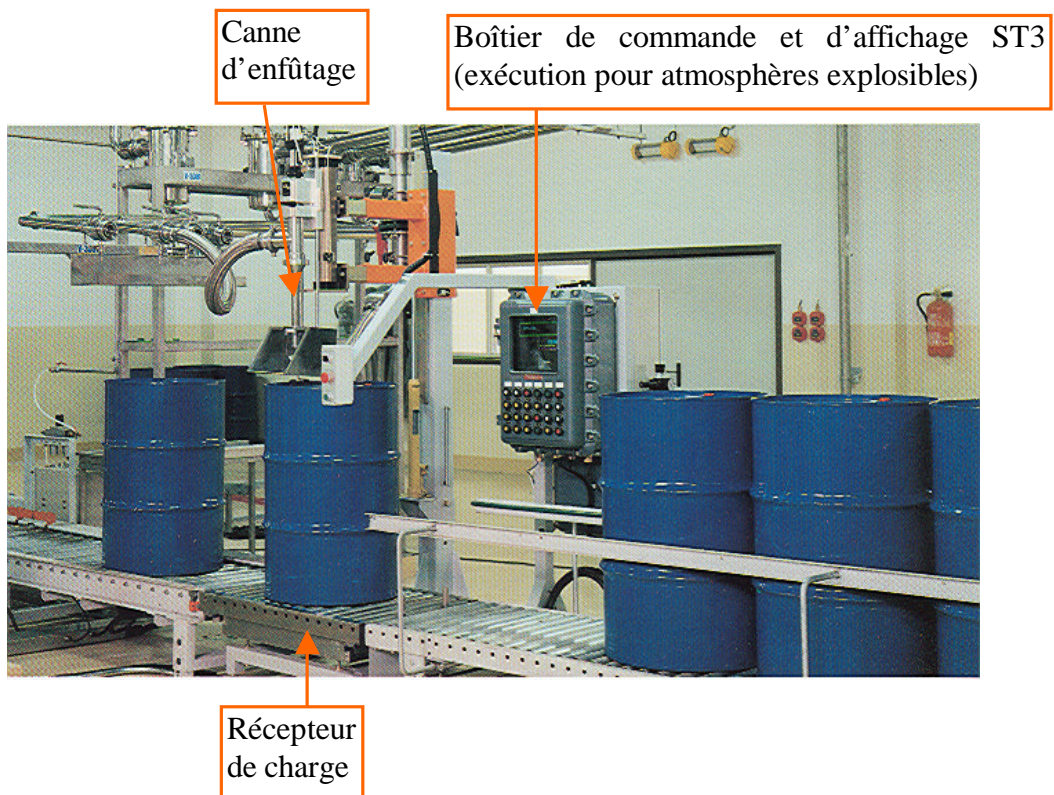


Photographies d'ensemble

Exemple : type OB 60/350



Exemple : type OB 89/50



**Exemple : type PALET 1500 avec
dosages successifs de plusieurs fûts
disposés sur une palette
(Cf remarque 2/ du certificat)**

Boîtier de commande et d'affichage
(exécution pour atmosphères explosibles)



Récepteur de charge